

précieux accompli par la Commission durant la guerre, les deux gouvernements conclurent qu'elle pouvait jouer un rôle utile au cours de la période d'après-guerre. Le 12 février 1947, le Canada et les Etats-Unis publièrent ensemble un communiqué dans lequel ils affirmaient qu'ils continueraient à collaborer sur le plan militaire et que la Commission permanente canado-américaine pour la défense ne serait pas dissoute.

Depuis la fin de la guerre, la Commission, qui avait d'abord été établie surtout dans le but de coordonner les plans des deux gouvernements pour la défense de l'Amérique du Nord en temps de guerre, a vu son rôle se modifier petit à petit tant à cause de la nature différente de sa tâche qu'à la suite de la création d'autres organismes consultatifs bilatéraux dans le domaine de la défense. Parmi ces organismes, on compte le Comité de collaboration militaire, établi en 1946, le Comité supérieur de Programme de partage des créations et production de défense du Canada et des Etats-Unis, et le Comité ministériel canado-américain de défense commune, créés tous deux en 1958. La Commission n'est donc plus le seul organisme mixte chargé des questions de défense.

C'est au sein de l'OTAN, créée pour faire face à la menace que constituait l'Union soviétique pour l'Ouest de l'Europe vers la fin des années quarante, que le Canada et les Etats-Unis contractèrent pour la première fois une alliance officielle en temps de paix. Tout en participant activement à cette alliance défensive qui réunissait plusieurs Etats, les deux pays continuèrent à assurer ensemble la défense de l'Amérique du Nord parallèlement à l'organisation conjointe de défense établie par les pays de l'OTAN en Europe. Au début des années cinquante, la Commission a dû participer directement à la préparation de plusieurs plans de défense du continent nord-américain, mais à mesure que la menace à laquelle l'Amérique du Nord devait faire face devenait plus précise, à la suite de la mise au point de bombardiers qui pouvaient effectuer des vols intercontinentaux et de projectiles téléguidés à longue portée, ces plans ont été confiés aux états-majors militaires des deux gouvernements. La Commission a participé directement à la préparation des plans des trois lignes de radar (la ligne Pinetree, la ligne Mid-Canada, et la Ligne avancée de pré-alerte) qui ont été construites à travers le Canada à des latitudes de plus en plus élevées afin de donner l'alerte en cas d'attaque provenant de l'Arctique. Elle a participé de façon moins directe à la construction du réseau de détection lointaine des engins balistiques (BMEWS), dont les postes sont situés en Alaska, au Groenland et en Grande-Bretagne, à l'établissement du NORAD en 1957 et à la solution du problème délicat des ogives nucléaires pour les armes canadiennes en 1963.

Au cours des dernières années, la Commission a accompli un travail très utile en aidant à concilier les besoins de la défense avec d'autres facteurs de nature politique et économique afin de faciliter la mise en œuvre de programmes de défense du continent à la satisfaction des deux gouvernements. Les progrès techniques récents ont rendu plus complexes les problèmes que pose la défense de l'Amérique du Nord, et les dispositions nécessaires à cette défense sont donc devenues de plus en plus considérables et compliquées. Ces dispositions défensives affectent maintenant beaucoup plus la vie quotidienne de l'Amérique du Nord qu'elles ne le faisaient au cours des dix années qui ont immédiatement suivi la guerre, et soulèvent un grand nombre de problèmes politiques, économiques ou sociaux. C'est une tâche difficile et délicate